



ENTREPRENEURS
AVEC
FILLON

**LE PLEIN EMPLOI
C'EST POSSIBLE !**

LA SOCIÉTÉ CIVILE AVEC FILLON

Depuis 4 ans, François Fillon sillonne la France à la rencontre des Français. D'abord impliquée dans l'élaboration de son projet, la société civile joue également un rôle crucial dans la diffusion des propositions du candidat.

Sur le terrain, en France et à l'étranger, des milliers de comités thématiques animent dans leur secteur des réseaux socio-professionnels divers qui marquent l'attachement de François Fillon à la société civile.

entrepreneurs@fillon2017.fr



fillon2017.fr





11 MESURES PHARES

Restaurer la compétitivité de nos entreprises

- 1. Baisser massivement la fiscalité qui pèse sur les entreprises** : 25 milliards de baisse de charges sociales et 10 milliards de baisse de l'impôt sur les sociétés
- 2. Refonder et simplifier le code du travail** en distinguant clairement les normes sociales fondamentales et ce qui relève de l'accord collectif
- 3. Supprimer les 35 heures** et négocier librement le temps de travail dans les entreprises
- 4. Développer une grande politique de l'apprentissage** en la rattachant aux régions et aux branches professionnelles et réorienter vers l'alternance les moyens des contrats aidés

Financer nos PME

- 5. Réorienter l'épargne vers l'investissement** en réduisant l'impôt sur le revenu de 30% du montant investi dans une PME, jusqu'à un plafond d'un million d'euros pour un couple
- 6. Assurer l'avenir des PME** en n'exigeant pas le paiement des droits de succession lors de la transmission familiale mais lors de la cession effective de l'entreprise
- 7. Mettre en place un taux unique d'imposition des revenus du patrimoine à 30%**

Dynamiser le travail indépendant

- 8. Assurer l'équité entre les artisans-commerçants et les auto-entrepreneurs** en instaurant une franchise de TVA pour tous les indépendants, jusqu'à un plafond de 50 000 euros de chiffre d'affaires pour les services et 120 000 euros pour l'achat-revente
- 9. Relever les seuils sociaux** de 10 à 20 salariés et de 50 à 100 salariés
- 10. Créer un statut de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs qui le souhaiteront.** Ce statut les protégera en minimisant les possibilités de requalification du contrat. Ce statut sera valable pour une durée de 3 ans
- 11. Réformer radicalement le RSI** et créer une Caisse de Protection des Indépendants, compétente de l'affiliation jusqu'au recouvrement et au versement des prestations